

République Française
Département de l'Hérault
Commune de Montferrier sur Lez

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune
de Montferrier sur Lez
Séance du 5 juin 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-21 : Police Intercommunale de Montpellier Méditerranée Métropole
– Convention intercommunale de coordination des interventions avec les forces de sécurité
de l'Etat – Approbation – Autorisation de signature

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel le Devézou, en séance ordinaire, le **5 juin 2026** à 08h00, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GUEYDAN**, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 29 mai 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 25

Présents : Monsieur Frédéric **GUEYDAN**, Mesdames Amélie **GIORGETTI**, Sophie **GAUCHER**, Sophie **GARRIGUE RIVENQ**, Alexia **MOURGUES**, Sylvie **PROFICHET**, Clémence **TREGOAT**, Jana **KRATKA**, Christelle **MOURIÉ-VANBRACKEL**, Sophie **DESCHAMPS**, Nathalie **RAYMOND**, Corinne **SEGUIN**,
Messieurs Christian **RAYMOND**, Bruno **BARASCUD**, Pierre **MERCIER**, Dominique **LOTA**, Clément **CAPDEVILA**, Philippe **GAILLARD**, Victor **KAHN**.

Représentés :

- Monsieur **Hugues MAIGNAN** a donné un pouvoir à Monsieur Pierre **MERCIER**
- Monsieur **Jean-Christophe AVARRE** a donné un pouvoir à Monsieur Frédéric **GUEYDAN**
- Madame **Nadine THOMAS** a donné un pouvoir à Madame Amélie **GIORGETTI**
- Monsieur **Alexis DUFFO** a donné un pouvoir à Monsieur Dominique **LOTA**
- Monsieur **Maxime ECHENNE** a donné un pouvoir à Monsieur Victor **KAHN**
- Monsieur **Simon VANHELST** a donné un pouvoir à Madame Nathalie **RAYMOND**

Absents :

- Steve **CHRÉTIEN**
- Valérie **GOMBERT**

Madame Sophie GARRIGUE RIVENQ est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la délibération.

Par délibération du 7 juin 2021, le Conseil de Métropole a approuvé la création d'une police municipale intercommunale nommée Police Métropolitaine des Transports (PMT). Cette police intercommunale a vocation à intervenir sur l'ensemble des 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole, notamment sur tout le réseau de transports de la métropole, afin d'accompagner la gratuité des transports mise en œuvre depuis le 21 décembre 2023.

Par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2023, une convention de coordination des interventions de la Police Métropolitaine des Transports et des forces de sécurité de l'Etat a été conclue le 7 juin 2023, pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse, conformément aux dispositions du I de l'article L.512-4 du Code de la Sécurité Intérieure. Elle vient préciser la nature et les lieux d'intervention, ainsi que les modalités d'intervention des agents de la

Police Municipale affectés à la PMT. Cette convention a pour objet d'organiser une coproduction de la sécurité entre l'Etat, Montpellier Méditerranée Métropole, les communes signataires de la présente convention et la TaM, Société Publique Locale dédiée à l'exploitation des transports en commun métropolitains des voyageurs. Elle détermine également les modalités selon lesquelles, ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l'Etat.

Le nouveau projet de convention 2026-2029, se substitue à la précédente convention signée entre le Préfet de l'Hérault, le Procureur de la République, le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, et les 31 maires du territoire pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à la majorité par **25 voix POUR** :

- **D'approuver** les termes de la convention intercommunale de coordination des interventions de la Police Intercommunale de Montpellier Méditerranée Métropole et des forces de sécurité de l'Etat ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

Le 8 juin 2026

Frédéric GUEYDAN

Maire de la Commune de Montferrier sur Lez

